MON MÉMO TRI



DANS LE BAC JAUNE,

DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS, RIEN D'AUTRE !

SMDO

VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

EN VRAC DANS LE BAC, LA BORNE OU LE SAC JAUNE



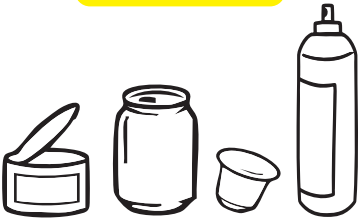
Emballages en plastique

LAISSER LES BOUCHONS



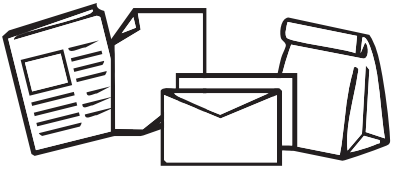
Emballages en carton
Briques alimentaires

NE PAS EMBOÎTER LES EMBALLAGES



Emballages métalliques
y compris les petits

NE PAS LAVER LES EMBALLAGES, BIEN LES VIDER



Tous les papiers

NE PAS DÉCOUPER NI DÉCHIRER EN PETITS MORCEAUX

SÉPARER LES MATIÈRES QUAND ELLES SONT DIFFÉRENTES

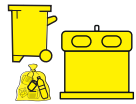


PAS DE SAC OPAQUE !

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS TRIÉS ?

1 Vous





Bac, sac ou borne de tri

2 La collecte



Au centre de tri du SMDO, 19 matières sont séparées pour être transportées vers leurs filières de recyclage respectives.

3 Le centre de tri du SMDO



4 Les filières de recyclage



Près de 80 % des recycleurs sont basés en France. Les 20 % restants sont situés en Europe.

5 Nouveaux produits



UN DOUTE, UNE QUESTION ?

3 solutions :



1 Téléchargez votre application : **"le guide du tri"** et vous pourrez consulter le guide à tout moment, où que vous soyez.

CITEO

GUIDE DU TRI - Téléchargez l'application

Google play | App Store | Windows Phone

2 Allez sur le site : **www.consignedetri.fr**
Toutes les consignes de tri géolocalisées sont répertoriées, il suffit d'indiquer votre code postal ou votre ville.

3 Connectez-vous sur le site du SMDO
www.smdoise.fr
ou contactez le n°vert : 0 800 60 20 02

AVIS DE RECHERCHE

ERREURS DE TRI

Des erreurs sont retrouvées régulièrement dans les bacs / bornes et sacs jaunes. Elles peuvent détériorer la qualité du tri, générer des dommages matériels au centre de tri, et donc occasionner des risques et des surcoûts.
Ce qui n'est pas un emballage ou un papier est à déposer dans les ordures ménagères ou dans un point de collecte dédié :



Les piles et batteries peuvent provoquer un incendie et blesser les agents.
LES APPORTER EN MAGASIN OU EN DÉCHETTERIE.



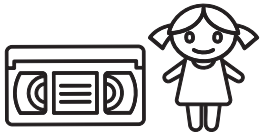
Les seringues et les flacons en verre entraînent un risque de coupure et de contamination pour nos agents.
DÉPOSEZ-LES EN PHARMACIE.



Les vis et clous peuvent endommager les équipements.
DÉPOSEZ-LES AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES.



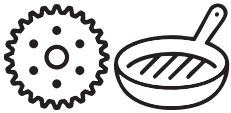
Les textiles à usage unique ne sont pas des papiers.
DÉPOSEZ-LES AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES.



Les objets en plastique ne sont pas des emballages.
PENSEZ À LA RECYCLERIE OU DÉPOSEZ-LES AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES.



Les emballages encore pleins vont souiller les autres et empêcher leur recyclage.
VIDEZ-LES BIEN AVANT DE LES TRIER.



Les objets métalliques volumineux (disques de frein, poêles, ...) endommagent les équipements.
DÉPOSEZ-LES EN DÉCHETTERIE.



Les équipements électriques et électroniques génèrent un déchirement des bandes mais aussi un risque d'explosion et d'incendie.
PENSEZ À LA RECYCLERIE OU APPORTEZ-LES EN MAGASIN OU EN DÉCHETTERIE.

SMDO
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION DES DÉCHETS

Un doute, une question ?
+ d'info

0 800 60 20 02 | www.smdoise.fr | Facebook : SMDO | Instagram : smdoise | LinkedIn : SMDO | YouTube : SMDO

LETM et associés - contact@let-m.com - crédits photos / illustrations : AdobeStock - Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique - 07-2025